



---

## PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN SANTÉ 2019-2023 : RAPPORT FINAL

### Antécédents

1. Le présent rapport final sur le *Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019-2023* (document CD57/9, Rev. 1 et résolution CD57.R9) (1, 2) passe en revue les réalisations et les défis du plan au cours de ses 4 années de mise en œuvre. En examinant les quatre axes d'intervention stratégiques du plan, le rapport évalue les progrès accomplis par rapport aux cibles ainsi que les stratégies et méthodologies efficaces, et identifie les objectifs non atteints. Il donne également des informations sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques pouvant guider les initiatives futures en matière de systèmes d'information en santé (IS4H, selon le sigle anglais).
2. Une évaluation de la maturité des systèmes d'information en santé, la première du genre dans la Région, a été réalisée par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) dans tous les pays de la Région des Amériques entre 2016 et 2023.<sup>1</sup> À l'aide de plus de 240 indicateurs normalisés, l'évaluation a porté sur les systèmes nationaux d'information en santé en ce qui concerne la gouvernance, la stratégie, les lois, la viabilité financière, les ressources humaines, la gestion et la qualité des données, les capacités d'analyse, les flux d'information, la gestion de projet, ainsi que l'infrastructure des technologies de l'information. Les informations nécessaires à l'évaluation ont été recueillies lors de visites dans les pays, de consultations d'experts, d'analyses de bases de données et des lacunes, ainsi que d'examen des politiques, des procédures et de la documentation technique. Les visites sur le terrain ont permis d'observer directement l'utilisation et l'interopérabilité des plateformes d'information, en particulier dans le domaine des soins primaires, et de recueillir des données et d'organiser des entretiens avec le personnel administratif et clinique de première ligne. Un rapport complet sur l'évaluation de la maturité régionale des systèmes d'information en santé sera publié à la fin de 2024.
3. L'évaluation régionale de la maturité des systèmes d'information en santé a révélé que 42,8 % des pays se situent au niveau 1, « sensibilisation ». Ces pays se caractérisent par une première phase d'adoption des systèmes d'information en santé, avec des données essentiellement analogiques et une reconnaissance croissante de la nécessité de les numériser. Leur capacité à produire des indicateurs de santé et à garantir la qualité des données étant très limitée, ils dépendent largement des organisations internationales à cet égard. Souvent, les investissements dans la santé numérique

---

<sup>1</sup> La publication « Niveaux d'évaluation de la maturité : Systèmes d'information pour la santé » est disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/56190>. Les résultats de la récente évaluation à l'échelle régionale sont disponibles dans des documents internes de l'OPS mais n'ont pas été publiés.

n'ont pas permis d'étendre les infrastructures comme prévu en raison de lacunes dans l'accès à l'électricité et à la connectivité, ainsi que d'un manque de planification à long terme et de financement durable. Un tiers des pays, soit 34,7 %, ont atteint le niveau 2, « mise en œuvre des meilleures pratiques ». Ils développent leurs systèmes d'information en santé à partir de données provenant de diverses sources et gèrent efficacement les informations sanitaires. Cependant, ils sont confrontés à des défis tels que le développement incomplet d'indicateurs, l'échange insuffisant de données et la mise en œuvre limitée de normes de données et de stratégies de communication en matière de santé publique. Par ailleurs, 18,4 % des pays ont atteint le niveau 3, « normalisation et amélioration continue », ce qui reflète des progrès dans les politiques et les stratégies sur les systèmes d'information en santé et l'utilisation de données de haute qualité pour la prise de décisions. Seuls 4,1 % des pays ont atteint le niveau 4, « intégration et alignement », caractérisé par des systèmes d'information hautement intégrés et alignés sur les normes nationales et internationales. Aucun pays de la Région n'a atteint le niveau 5, le niveau de maturité maximal des systèmes d'information en santé, qui implique un déploiement complet de toutes les composantes du modèle et une recherche constante d'innovation.

### **Analyse des progrès réalisés**

4. De 2019 à 2023, les initiatives visant à améliorer les systèmes d'information en santé sur les quatre axes d'intervention stratégiques ont permis des avancées significatives vers les cibles fixées. Ces efforts se sont concentrés sur l'amélioration des mécanismes de gouvernance, des évaluations de la maturité, des cadres réglementaires et de l'architecture des informations sanitaires, et ils ont permis de réaliser des progrès significatifs en termes d'amélioration des stratégies de santé fondées sur les données au niveau régional. La mise en place de cadres de suivi et d'évaluation, de comités interinstitutionnels et de politiques nationales pour les dossiers de santé électroniques avec des données en libre accès a été cruciale. Parmi les avancées significatives, on peut citer l'adoption de mécanismes de gouvernance par 17 pays et territoires, dépassant ainsi la cible fixée, l'utilisation du modèle de l'OPS pour l'évaluation de la maturité par 49 pays et territoires, ainsi que la mise en place de cadres réglementaires et d'une architecture d'informations sanitaires par de nombreux pays et territoires. Les initiatives en matière de gestion des données et de technologies de l'information comprennent l'adoption des normes d'interopérabilité rapide des ressources de soins de santé (FHIR, selon le sigle anglais) et de la onzième révision de la Classification Internationale des Maladies (CIM-11) par 17 pays et territoires, ainsi que des progrès dans la mise en œuvre des dossiers de santé électroniques, en vue de l'adoption d'un modèle de gestion des données de santé plus unifié et plus efficace. En outre, la collaboration avec les communautés et les réseaux universitaires et professionnels a renforcé l'analyse de la santé et la gestion des connaissances, tandis que des innovations telles que la plateforme de télésanté de l'OPS témoignent d'une évolution vers une approche plus intégrée pour la cocréation de biens publics numériques axés sur la santé. Ces avancées reflètent un large progrès vers des stratégies et des politiques de santé publique solides et fondées sur des données, ce qui reflète un engagement important en faveur de l'amélioration des résultats sanitaires et de l'efficacité opérationnelle dans tous les États Membres.

5. La section suivante rend compte de la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019–2023. L'évaluation des indicateurs pour chaque axe d'intervention stratégique suit les critères de notation des indicateurs de résultats intermédiaires et de résultats

immédiats au niveau régional, comme présenté à l'annexe B de l'addendum I du *Rapport de l'évaluation de fin de période biennale du Programme et budget de l'OPS 2018-2019/Rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OPS 2014-2019* (document CD58/5, Add. I) (3). Les sources d'information pour ce rapport final comprennent les résultats des évaluations de la maturité menées dans tous les pays et territoires, des informations provenant de portails et d'ensembles de données gouvernementaux en libre accès, ainsi qu'une compilation des travaux de recherche et des informations disponibles provenant d'autres sources.

### **Axe d'intervention stratégique 1 : Gestion et gouvernance des systèmes d'information**

6. Les efforts collectifs déployés depuis 2019 sur cet axe stratégique ont permis de réaliser des progrès significatifs par rapport aux cibles de 2023. Les mécanismes de gouvernance, les évaluations de la maturité, les cadres réglementaires et l'architecture des informations sanitaires ont tous connu des améliorations substantielles. La mise en place de cadres de suivi et d'évaluation, de comités interinstitutionnels et de politiques nationales pour les portails de dossiers de santé électroniques avec des données en libre accès a contribué à ce succès. La mise en œuvre de stratégies nationales pour la gouvernance des données de santé et l'introduction de méthodes d'analyse des données non structurées soulignent une évolution mondiale vers des stratégies de santé solides et fondées sur les données. Ce progrès global reflète un engagement fort en faveur du renforcement des mécanismes de gouvernance, ce qui est essentiel pour améliorer les résultats en matière de santé publique.

<b>Objectif 1.1 : Renforcer les mécanismes de gestion et de gouvernance des systèmes d'information en santé</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>1.1.1</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en œuvre un mécanisme de gouvernance (politique, plan d'action ou stratégie) des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 5 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 17 pays et territoires ont atteint cet indicateur. Par exemple, les Bahamas et la Jamaïque ont mis en place des unités nationales pour les systèmes d'information en santé dans le cadre de la structure organisationnelle de leur ministère de la Santé. Le Brésil a créé un Secrétariat pour l'information et la santé numérique au sein du ministère de la Santé.</p>
<p><b>1.1.2</b> Nombre de pays et de territoires qui ont appliqué le modèle de l'OPS pour déterminer la maturité de leurs systèmes d'information</p> <p>Référence (2019) : 5 Cible (2023) : 15</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 49 pays et territoires ont utilisé le modèle de l'OPS pour déterminer la maturité de leurs systèmes d'information. Ce modèle a également été utilisé par la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale dans le cadre de plusieurs ateliers nationaux.</p>

<b>Objectif 1.1 : Renforcer les mécanismes de gestion et de gouvernance des systèmes d'information en santé</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>1.1.3</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un cadre normatif qui soutient l'utilisation, la gestion et l'échange de données et d'information par des moyens électroniques, et qui traite des aspects relatifs à la diffusion, l'accès, la confidentialité, l'éthique, l'interopérabilité et le domaine ou la propriété</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Atteint.</b> En 2023, 9 pays et territoires disposent d'un cadre réglementaire qui soutient l'interopérabilité des systèmes d'information et la mise en œuvre de la santé numérique. Les pays mettent à jour plusieurs instruments normatifs, en mettant l'accent sur la télésanté et l'intelligence artificielle.</p>
<p><b>1.1.4</b> Nombre de pays et de territoires qui ont défini leur architecture de l'information en santé en mettant l'accent sur les flux et le traitement des données présentant un intérêt pour le secteur de la santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Partiellement atteint.</b> En 2023, 8 pays et territoires ont mis en place une architecture nationale d'information en santé, y compris des sous-systèmes tels que l'architecture d'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la surveillance de la mortalité. Une attention particulière a été accordée à la documentation numérique des certificats de vaccination contre la COVID-19.</p>
<p><b>1.1.5</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un cadre de suivi et d'évaluation de leurs systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 20 pays et territoires assurent officiellement un suivi de leurs systèmes d'information en santé sur la base de l'outil et du cadre d'évaluation de la maturité des systèmes d'information en santé de l'OPS.</p>
<p><b>1.1.6</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un comité interinstitutionnel pour la mise en œuvre des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Atteint.</b> En 2023, 9 pays et territoires ont mis en place un comité national pour la mise en œuvre des systèmes d'information en santé et de la santé numérique.</p>
<p><b>1.1.7</b> Nombre de pays et de territoires qui ont adopté des politiques nationales et créé des portails d'archives électroniques en santé issues des secteurs public ou privé où les données sanitaires sont en libre accès</p> <p>Référence (2019) : 15 Cible (2023) : 19</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 25 pays et territoires téléchargent des ensembles de données relatives à la santé sur des portails nationaux de données en libre accès.</p>

<b>Objectif 1.1 : Renforcer les mécanismes de gestion et de gouvernance des systèmes d'information en santé</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>1.1.8</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en œuvre une stratégie ou une politique de gouvernance des données sanitaires au niveau national pour garantir le respect constant de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des données</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Partiellement atteint.</b> En 2023, 8 pays et territoires ont mis à jour leurs cadres réglementaires qui prennent en compte l'assurance qualité, la sécurité et la confidentialité des données.</p>
<p><b>1.1.9</b> Nombre de pays et de territoires qui ont mis en œuvre des méthodes et des outils d'analyse des données non structurées au service de la santé publique</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Partiellement atteint.</b> En 2023, 5 pays et territoires déclarent utiliser des méthodes et des outils pour l'analyse des données non structurées. Cependant, plusieurs universités de la Région explorent des algorithmes d'intelligence artificielle pour l'analyse de méga données (<i>big data</i>) en relation avec les connaissances comportementales dans le domaine de la santé publique.</p>
<p><b>1.1.10</b> Nombre de pays et territoires qui rapportent des données ventilées par groupe d'âge, sexe et ethnicité aux niveaux national et infranational</p> <p>Référence (2019) : 4 Cible (2023) : 15</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 33 pays et territoires communiquent des données ventilées par groupe d'âge et par sexe, et 16 pays et territoires communiquent des données ventilées par ethnicité, aux niveaux national et infranational.</p>

### ***Axe d'intervention stratégique 2 : Gestion des données et des technologies de l'information***

7. Cet axe stratégique, qui promeut des systèmes d'information interconnectés et interopérables, a enregistré d'importants progrès. Trois cibles (l'introduction de normes pour l'échange de données, la définition de normes pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que le développement d'outils pour décrire et gérer plus efficacement les données relatives à la santé) ont été dépassées. Bien que la mise en œuvre de systèmes nationaux de dossiers de santé électroniques n'ait pas totalement atteint la cible fixée, des progrès significatifs ont été accomplis. Ces avancées réalisées par les États Membres représentent une étape importante vers un système régional de gestion des données sur la santé plus unifié et plus efficace.

<b>Objectif 2.1 : Promouvoir le développement de systèmes d'information interconnectés et interopérables</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>2.1.1</b> Nombre de pays et de territoires qui ont adopté des normes pour faciliter l'interopérabilité dans l'échange des données (la norme Fast Healthcare Interoperability Resources [FHIR] par exemple)</p> <p>Référence (2019) : 10 Cible (2023) : 15</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 17 pays et territoires ont introduit des normes pour faciliter l'interopérabilité dans l'échange des données (par exemple, FHIR). Une attention particulière a été accordée à l'initiative des lignes directrices SMART – [Standard-based (fondées sur des normes), Machine-readable (lisibles par machine), Adaptive (adaptatives), Requirements-based (répondant à des exigences) et Testable (vérifiables par des tests)] – et à la mise en œuvre de la plateforme ESAVI (événements supposément attribuables à la vaccination ou à l'immunisation).</p>
<p><b>2.1.2</b> Nombre de pays et de territoires qui ont adopté des normes pour l'adoption de nouvelles technologies de l'information et de la communication</p> <p>Référence (2019) : 10 Cible (2023) : 15</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 20 pays et territoires ont mis en place des normes pour l'introduction de nouvelles technologies de l'information et de la communication.</p>
<p><b>2.1.3</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un système national de dossiers de santé électroniques (au moins pour le secteur de la santé publique) basé sur l'utilisation d'identificateurs uniques ou d'un système de recherche de compatibilité des patients au moyen des technologies d'information sanitaire</p> <p>Référence (2019) : 10 Cible (2023) : 18</p>	<p><b>Partiellement atteint.</b> En 2023, 13 pays et territoires ont mis en place un système de dossiers de santé électroniques (au moins pour le secteur de la santé publique) basé sur l'utilisation d'identificateurs uniques.</p>
<p><b>2.1.4</b> Nombre de pays et de territoires qui ont élaboré ou adopté un outil (dictionnaire de données) pour décrire quel type de données sont collectées au sein d'une base de données, quels sont leur format et leur structure et comment elles sont utilisées dans le système de santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 30 pays et territoires ont décrit des métadonnées pour la gestion des indicateurs de santé de base et d'autres sources de données connexes.</p>

<b>Objectif 2.1 : Promouvoir le développement de systèmes d'information interconnectés et interopérables</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>2.1.5</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent de modes opératoires normalisés officiels pour un accès sécurisé aux données pour les organismes de santé (publics ou privés) qui permette aux patients d'avoir accès en toute sécurité à leurs données de santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Atteinte.</b> En 2023, 10 pays et territoires déclarent utiliser des procédures opérationnelles normalisées pour un accès sécurisé aux données pour les organismes de santé.</p>

### **Axe d'intervention stratégique 3 : Information et gestion des connaissances**

8. Cet axe stratégique a enregistré des progrès significatifs. Si l'objectif de documentation et de partage des connaissances sur la mise en œuvre des systèmes d'information a été atteint, la participation des institutions universitaires et des associations professionnelles dans les comités nationaux a largement dépassé les attentes. En outre, la participation à des communautés de pratique pour la création de services d'information inclusifs a presque atteint la cible, reflétant un engagement fort à intégrer les populations vulnérables dans les systèmes d'information en santé. Sur cet objectif, les États Membres font preuve d'un engagement en faveur d'une politique et d'une prise de décisions fondées sur les données.

<b>Objectif 3.1 : Promouvoir la production et l'échange de connaissances techniques et scientifiques, en tant qu'appui au fonctionnement des systèmes d'information</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>3.1.1</b> Nombre de pays et territoires qui ont adopté des méthodes pour faire connaître les enseignements tirés, l'expérience acquise et les bonnes pratiques, ainsi que pour encourager l'échange de connaissances sur la mise en œuvre des systèmes d'information</p> <p>Référence (2019) : 5 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Atteint.</b> En 2023, 10 pays et territoires documentent les enseignements tirés, l'expérience acquise et les bonnes pratiques liées à la mise en œuvre de systèmes d'information en santé. L'OPS a lancé une nouvelle plateforme en 2023 et les pays commencent à documenter les bonnes pratiques liées aux programmes de télésanté.</p>
<p><b>3.1.2</b> Nombre de pays et de territoires où les établissements universitaires ou les associations professionnelles participent aux comités nationaux de soutien à la mise en œuvre des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 2 Cible (2023) : 5</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 15 pays et territoires déclarent que des établissements universitaires ou des associations professionnelles participent aux comités nationaux de soutien à la mise en œuvre des systèmes d'information en santé. Par l'intermédiaire du mécanisme de soutien technique pour les Caraïbes, l'Université des Indes occidentales participe activement aux discussions stratégiques liées à la mise en œuvre des systèmes d'information en santé.</p>

<b>Objectif 3.1</b> : Promouvoir la production et l'échange de connaissances techniques et scientifiques, en tant qu'appui au fonctionnement des systèmes d'information	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>3.1.3</b> Nombre de pays et de territoires qui participent à des communautés de pratique pour créer des services ou des ressources en matière d'information, en s'assurant que les populations en situation de vulnérabilité sont prises en compte</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Atteint.</b> En 2023, 10 pays et territoires ont participé à la cocréation de notes d'orientation et d'outils pour soutenir les systèmes d'information. Une attention particulière a été accordée au développement et à l'adoption de la plateforme de télésanté tout-en-un au niveau des soins primaires. Une communauté de pratique sur la CIM-11 a été créée avec 14 pays et territoires des Caraïbes.</p>

#### ***Axe d'intervention stratégique 4 : Innovation, intégration et convergence***

9. Les actions menées par les États Membres au titre des objectifs 4.1 et 4.2 ont permis des avancées notables dans la transformation numérique du secteur de la santé dans l'ensemble de la Région. Un réseau de pays a été mis en place avec succès pour promouvoir l'adoption de solutions et de systèmes d'information numériques dans le domaine de la santé. Cet effort de collaboration a abouti à l'introduction de modèles et de biens publics numériques qui facilitent cette transformation. En outre, la participation active du secteur de la santé aux initiatives d'administration en ligne reflète un engagement plus large en faveur de l'optimisation de l'infrastructure technologique et de la convergence des initiatives actuelles pour une approche plus efficace et mieux intégrée de la gestion des informations sanitaires. Les points saillants de cet axe d'intervention stratégique comprennent l'adoption de technologies émergentes pour des soins personnalisés aux patients, des partenariats avec des institutions financières, techniques et universitaires pour des avancées technologiques, et le pilotage de solutions de santé numériques innovantes comme la plateforme de télésanté de l'OPS et les certificats numériques de vaccination contre la COVID-19.

<b>Objectif 4.1</b> : Établir un réseau d'institutions et d'experts qui conseillent l'OPS et les États Membres dans l'adoption de modèles novateurs pour le développement de systèmes d'information	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>4.1.1</b> Les États Membres ont créé un réseau pour garantir l'adoption de modèles et de technologies qui facilitent les processus de transformation numérique dans le secteur de la santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 1</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 32 pays et territoires participent au réseau RELAC SIS, qui se concentre sur les solutions de santé numérique et les systèmes d'information, et 29 pays et territoires font partie du réseau régional de la famille des classifications internationales (FIC, selon le sigle anglais).</p>



<b>Objectif 4.1 : Établir un réseau d'institutions et d'experts qui conseillent l'OPS et les États Membres dans l'adoption de modèles novateurs pour le développement de systèmes d'information</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>4.1.2</b> Les États Membres disposent d'un cadre de suivi et d'évaluation normalisé, composé d'un ensemble d'indicateurs de performance clés, ainsi que d'objectifs et de résultats clés pour établir régulièrement des cibles et des résultats, les notifier et en assurer le suivi régulier dans le cadre du processus de mise en place des systèmes d'information en santé</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2023) : 1</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 17 pays et territoires utilisent un cadre normalisé pour le suivi et l'évaluation des indicateurs de performance clés. Une attention particulière a été accordée aux indicateurs de performance clés relatifs aux normes d'interopérabilité.</p>
<p><b>4.1.3</b> Nombre de pays et de territoires où le secteur de la santé participe officiellement aux initiatives d'administration en ligne, ce qui suppose l'adoption de normes pour l'utilisation aux niveaux national et mondial (SNOMED par exemple), l'optimisation des investissements dans l'infrastructure technologique et la convergence des initiatives et des investissements en cours</p> <p>Référence (2019) : 4 Cible (2023) : 10</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, le secteur de la santé de 20 pays et territoires participe officiellement à des initiatives d'administration en ligne ou à des projets nationaux dans le cadre de la transformation numérique du secteur de la santé. Trente-trois autres pays ont participé à des formations sur la mise en œuvre de la CIM-11.</p>
<b>Objectif 4.2 : Renforcer la formation des ressources humaines pour tous les aspects liés aux systèmes d'information en santé</b>	
<b>Indicateur, référence et cible</b>	<b>Situation</b>
<p><b>4.2.1</b> Nombre de pays et de territoires qui disposent de stratégies continues de formation professionnelle ou de programmes d'alphabétisation numérique pour l'utilisation des nouvelles technologies</p> <p>Référence (2019) : 4 Cible (2023) : 5</p>	<p><b>Dépassé.</b> En 2023, 27 pays et territoires participent à des programmes d'éducation au numérique, y compris des sessions de formation menées par l'OPS et d'autres institutions universitaires ou de recherche. Le cours virtuel sur la télésanté pour les maladies non transmissibles, développé par l'OPS et disponible sur le campus virtuel de l'OPS pour la santé publique a suscité un intérêt particulier.</p>

## Enseignements tirés

10. Un examen a posteriori avec les États Membres a permis d'identifier les principaux enseignements à tirer des quatre axes d'intervention stratégiques du plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé :
- a) *Gestion et gouvernance des systèmes d'information* : ces processus doivent être renforcés par l'élaboration de principes directeurs, de politiques et de mécanismes officiels de gouvernance pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions en matière de gestion de l'information.
  - b) *Gestion des données et technologies de l'information* : des mesures devront être prises en vue de l'adoption rapide de normes internationales pour la gestion des données et l'interopérabilité.
  - c) *Gestion de l'information et des connaissances* : il est nécessaire d'améliorer et de promouvoir ces pratiques en mettant en œuvre des programmes continus d'éducation au numérique afin d'améliorer les compétences des ressources humaines au sein de la société de l'information.
  - d) *Innovation, intégration et convergence* : les efforts devront se concentrer sur l'augmentation du niveau de maturité des systèmes d'information en santé des pays en identifiant les lacunes et les besoins, ainsi que sur l'intégration efficace du secteur de la santé dans les initiatives relatives à l'administration en ligne et à la transformation numérique de l'administration.

## Mesures nécessaires pour améliorer la situation

11. À la lumière des réalisations et des défis décrits dans le présent rapport, les actions suivantes sont soumises à l'examen des États Membres :
- a) Renforcer davantage les systèmes d'information en santé à tous les niveaux de soins et continuer à impliquer les ministères de la Santé dans les initiatives d'administration en ligne. Une approche multisectorielle et interdisciplinaire devra être utilisée pour adopter des normes internationales pour la gestion des données et l'interopérabilité des plateformes.
  - b) Évaluer et développer l'architecture des données dans le cadre de la mise en œuvre de la santé numérique, en intégrant la mise en œuvre de la CIM-11 dans le cadre de l'interopérabilité. La première étape consiste, pour chaque pays et territoire, à procéder à une évaluation de leurs systèmes d'information en santé afin de déterminer s'ils sont prêts pour la mise en œuvre de la CIM-11. Ils peuvent ensuite commencer à se préparer à une transition progressive vers la CIM-11, en tenant compte de facteurs tels que la migration des données, l'adaptation des logiciels et la formation du personnel.
  - c) Veiller à ce que la transformation numérique du secteur de la santé soit alignée sur les stratégies nationales de santé publique afin de promouvoir l'accès universel, d'améliorer les services aux patients et de faire progresser l'équité en matière de santé. Pour garantir une collaboration multipartite, les États Membres devront créer des plateformes collaboratives réunissant les pouvoirs publics, les professionnels de la santé, les groupes de défense des patients, les entreprises technologiques et les milieux universitaires afin de mettre en place une infrastructure de santé numérique.

- d) Mettre en œuvre un programme complet et holistique d'éducation au numérique pour les agents de santé publique, les prestataires de soins de santé et les professionnels de l'informatique afin d'améliorer les aptitudes et les compétences numériques, en mettant l'accent sur l'utilisation des systèmes d'information, des plateformes, des technologies émergentes, ainsi que sur la confidentialité des données et les pratiques en matière de sécurité.
- e) Mettre en œuvre des protocoles de confidentialité et de sécurité des données en adoptant les meilleures pratiques de cybersécurité dans le secteur de la santé. Il s'agit notamment de procéder à des audits réguliers des systèmes d'information en santé et des systèmes de données sur la santé et de définir des lignes directrices claires pour l'accès aux données et leur partage.

### **Mesure à prendre par le Conseil directeur**

12. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ce rapport et de formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

### **Références**

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019-2023 [document CD57/9, Rev. 1]. 57<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 71<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2019. Washington, D.C. : OPS ; 2019. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/51617>.
  2. Organisation panaméricaine de la Santé. Plan d'action pour le renforcement des systèmes d'information en santé 2019-2023 [résolution CD57.R9]. 57<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 71<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2019. Washington, D.C. : OPS ; 2019. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/58150>.
  3. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport de l'évaluation de fin de période biennale du Programme et budget de l'OPS 2018-2019/Rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 [document CD58/5, Add. I]. 58<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 72<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; 28 et 29 septembre 2020 ; session virtuelle. Washington, D.C. : OPS ; 2020. Disponible sur : <https://iris.paho.org/handle/10665.2/58764>.
-